



BILAN MORAL 2023



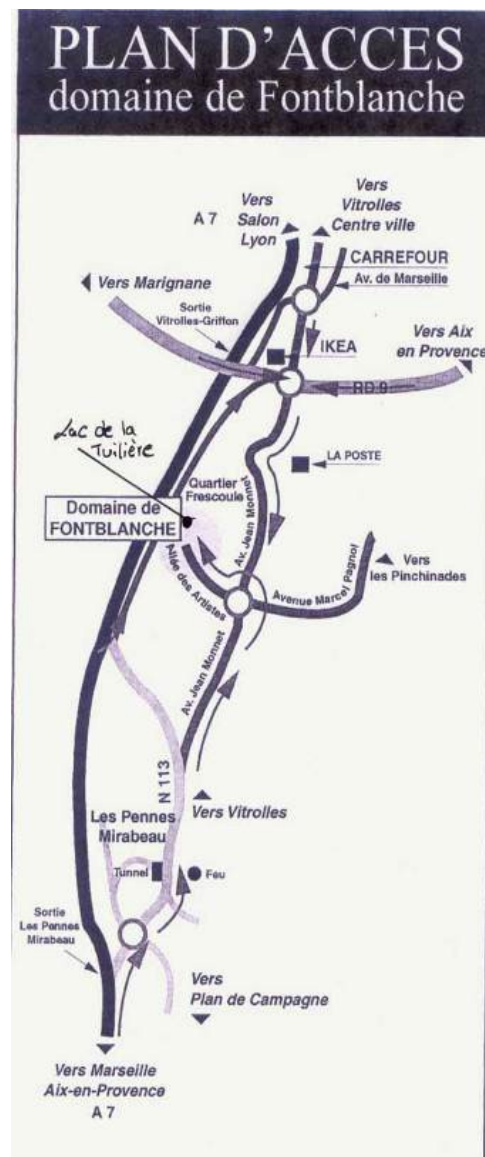
Activité de l'AAPPMA de l'INFERNET CADIÈRE en 2023

- 1 - Plan d'accès au Lac de la Tuilière
- 2 - Patrimoine piscicole et halieutique du bassin versant de la CADIÈRE
- 3 - Les partenaires de l'AAPPMA
- 4 - Le Conseil d'administration
- 5 - La Fédération des Bouches du Rhône de pêche et de protection du Milieu aquatique
- 6 - Déversements et alevinages
- 7 - Pollutions et infractions constatées
- 8 - Aménagements et entretiens
- 9 - Manifestations
- 10 - Expositions
- 11 - Communication
- 12 - Atelier Pêche Nature
- 13 - Opérations d'éducation à l'environnement
- 14 - Promotions Pêche
- 15 - Effectifs
- 16 - Acquisitions et aménagements
- 17 - Activités annexes
- 18- Assurances
- 19 - Agréments
- 20 - Adhésion
- 21 - Challenge INFERNET – CADIÈRE 2023

Prévisionnel activités 2024

- 1 - Bilan financier 2023
- 2 - Budget prévisionnel 2024

1° Plan d'accès au local associatif et au lac de la Tuilière et au local de l'association



2. Le patrimoine piscicole et halieutique Du bassin versant de la CADIERE



La source de la CADIERE



La CADIÈRE à VITROLLES /LES PENNES MIRABEAU



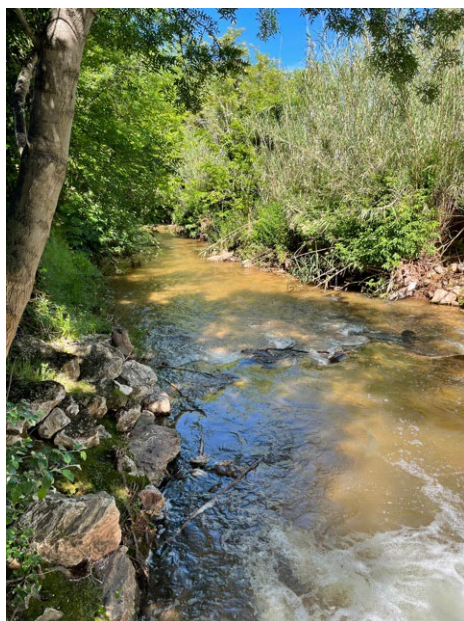
La CADIÈRE à SAINT VICTORET



La CADIÈRE à la Station d'épuration de VITROLLES



La CADIÈRE à MARIGNANE



Le lac de la Tuilière



LE BONDON



LA MARTHE



Le JARDIN DES PESCAIRES



LE RAUMARTIN



3. LES PARTENAIRES DE L'AAPPMA :

L'Association Agréée Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'INFERNET - CADIÈRE (A. A. P. P. M. A) a compté cette année sur un partenariat sans faille des structures suivantes :

□ LA FEDERATION DES BOUCHES DU RHÔNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE :

Attribution d'alevins de Truites FARIOS issus de l'écloserie fédérale. Dotations de poissons blancs issus des pêches électriques de sauvetage. Mise à disposition de ses techniciens. Versement de subventions, prêt de matériel, etc...



□ LE CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL :

Le Club Halieutique Interdépartemental verse par l'intermédiaire de la fédération une subvention aux A.A.P.P.M.A. Celle-ci sert en partie aux alevinages et déversements.



□ LES MUNICIPALITES DE VITROLLES, DES PENNES MIRABEAU, DE SAINT- VICTORET ET DE MARIGNANE :



Qui en plus des subventions municipales, fournissent tout au long de l'année les moyens techniques, matériels et humains, afin que tous les projets associatifs aboutissent.

□ **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE :**

Subventionne le fonctionnement, l'équipement
(Acquisition de boudins flottants pour lutter contre les pollutions,
écran interactif)

L'AAPPMA a signé une convention de
Partenariat « Collégien de Provence » ce qui va
Permettre aux jeunes de bénéficier d'un chéquier
Pour pratiquer des activités pêche à un coût préférentiel.



Tous les dossiers ont été déposés en ligne au Conseil Départemental 13

4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Celui-ci est composé de 12 administrateurs épaulés par un Comité de soutien de 4 bénévoles en comptant l'arrivée de Monsieur Laurent ROSSI

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois
Les membres du Bureau 1 fois

La garderie a été renforcée par l'arrivée d'un nouveau garde pêche particulier, Monsieur Thomas POLONI,
Monsieur Mattéo SANTORO, à la suite de son déménagement en cours d'année en région Occitanie, a perdu son agrément de garde pêche particulier sur notre territoire et de ce fait, l'effectif est passé à 5 gardes pêche particuliers

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JANVIER 2023 (bilans année 2022)

Ont Assisté à cette réunion :

Monsieur Jean Claude MONDOLONI, Premier Adjoint au Maire de VITROLLES
Madame Marie Claude MICHEL, Adjointe au Maire de VITROLLES
Monsieur Pierre TONARELLI, Adjoint au Maire des PENNES MIRABEAU
Madame Patricia BOISGARD, Conseillère municipale des PENNES MIRABEAU
Monsieur Jean Louis BERIDON, Vice-président de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône
Monsieur Jean Louis BOLEA, Vice-président de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône
Monsieur Alain ZIEBEL, Secrétaire Général de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône
Monsieur Laurent PEPONAS, Président de l' APPAT, Trésorier adjoint de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône
Monsieur Franck ALLISIO Député de la 12ème circonscription des BOUCHES DU RHONE
Monsieur Maximilien FUSIONE, Conseiller municipal des PENNES MIRABEAU



5. LA FEDERATION DES BOUCHES DU RHÔNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE :



Cette année, elle a fourni à l'A.A.P.P.M.A. :

✓ La mise à disposition de moyens humains et matériels pour les Pêches électriques

- 22 000 Alevins de Truites FARIOS issus de l'écloserie fédérale déversés dans la CADIÈRE.
- 20 000 larves de brochets issues de l'écloserie fédérale déversés dans le lac de la Tuilière
- 1 500 truites et truitelles provenant du canal de la TREVARESSE.
- 355 kg de poissons blancs issus des pêches électriques de sauvetage déversés dans la CADIÈRE et LAC DE LA TUILIÈRE

Les Cartes de Pêche 2023 :

Quand un adulte a pris une carte de pêche interdépartementale, il faut savoir que l'A.A.P.P.M.A. a encaissé sur les 105€ que la cotisation de 14.50€. Elle reverse aux diverses structures une très grosse partie c'est-à-dire :

- ☐ La cotisation Fédérale à **28,30 €**,
- ☐ La cotisation PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES : **37,20€**
- ☐ Le Club Halieutique **25€**.

Comme il peut être constaté sur le prospectus, Il reste à l' A. A. P. P. M. A. la somme de 14,50€ qui sert à couvrir **en partie** les frais d'empoisonnements des cours d'eau, des plans d'eau du Bassin Versant de la CADIÈRE

6. DEVERSEMENTS ET ALEVINAGES 2023 :

Sur les cours d'eau, il a été déversé :

...Dans la Cadière et le Raumartin :

22 000 truitelles fario
10 000 larves de vairons
1 000 vairons
1 500 truites émanant du ruisseau de la TREVARESSE
175 kg de Poissons Blancs (Spirilins, goujons, chevesnes etc...)

5 000 œufs de truites farios mis en alevibox sur la partie amont de la CADIERE



5 000 œufs mis en Alevibox



Alevins de truites Fario



Déversement de larves de vairons sur la partie amont de la CADIERE



Déversement de vairons
sur la partie amont de la CADIÈRE

Tous Parcours :

1380 kg de salmonidés : Arc-en-ciel, Truites Farios et Saumons de Fontaine.



Déversement ouverture



Nettoyage et désinfection du véhicule après chaque déversement



ESPECES PRESENTES SUR LES BAUX DE PECHE DE L'AAPPMA

SUR LA CADIERE



ESPECES PISCICOLES PRESENTES SUR LE LAC DE LA TUILIERE



Un Brochet



Une perche



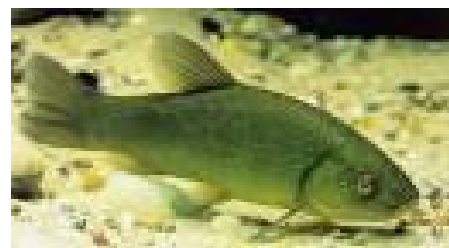
Un black bass



Un Gardon



Une tanche



Une carpe

ESPECES NUISIBLES



L'écrevisse américaine

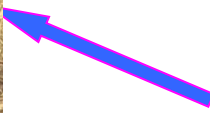


La perche soleil

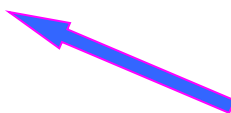
il a été déversé :

- 250 kg de gardons
- 120 kg de carpes
- 25 000 larves de brochets
- 180 kg de poissons blancs

Déversement de 250 kg de poissons blancs dans le lac



Alevins de brochets



Déversement de carpes

**MONTANT DES ALEVINAGES
ET DEVERSEMENTS 2023 :**

14 553.03 €

SOIT EN REPEUPLEMENT :

2947.64€

**Ce qui représente 20% des dépenses
Pour la gestion piscicole**

Il faut savoir que le prix du poisson a énormément augmenté cette année

PECHES ELECTRIQUES

En compagnie du personnel Fédéral, nous avons participé à 6 journées de Pêches électriques de sauvetage

Traites et truitelles récupérées sur la TREVARESSE



Pêche de sauvetage sur le chenal du lac de la Tuilière



Pêches de sauvetage dans les canaux de la Société des Eaux de Marseille Métropole



Pêches de sauvetage dans les canaux d'irrigation des Alpes 1



Pêches de sauvetage dans les canaux de CRAPONNE



Pêches de sauvetage dans les canaux des ALPINES



7. POLLUTIONS ET INFRACTIONS CONSTATEES :

INFRACTIONS PECHE

Cette année, la Garderie A.A.P.P.M.A. a donné quelques avertissements et a établi plusieurs procès-verbaux.

POLLUTIONS CADIERE

DOSSIER EN COURS :

[Pollution du Lac de la Tuilière par la société LOCA V3 en novembre 2019,](#)

L'estimation des dommages réalisée par le technicien fédéral s'élève à 3 465€ -

Affaire suivie par Maître Monika MAHY MA SONGA -La société a été condamnée à payer le préjudice.

[Pollution de la CADIERE Par la SAUR le 24 Avril 2019 à VITROLLES](#)

L'estimation des dommages réalisée par le technicien fédéral s'élève à 39 317€ -

Dépôt de plainte en cours. La fédération a décidé de saisir le juge d'instruction

Affaire suivie par Maître Monika MAHY MA SONGA

[Pollution du 24 Février 2020 derrière le gymnase sur la commune de SAINT VICTORET.](#)

Dépôt de plainte effectué le 8 octobre auprès du commissariat de MARIIGNANE

L'estimation des dommages réalisée par le technicien fédéral s'élève à 19 633€

[Pollution du 8 Août et du 01 Septembre 2020](#)

Dépôt de plainte contre X (MANRIQUE) source avocate, L'AAPPMA et la Fédération ont été déboutées. Devant cette situation, le ministère public, la fédération et l' AAPPMA ont fait appel. En attente

Affaire suivie par Maître Monika MAHY MA SONGA

[Pollution du 21 janvier 2022 sur la Marthe au PENNES MIRABEAU](#)

Dépôt de plainte contre X

Affaire suivie par Maître Monika MAHY MA SONGA

[Pollution du 14 septembre 2022 sur la CADIERE à MARIIGNANE](#)

Dépôt de plainte contre X en cours.

GEMAPI CADIERE et OFB avisés

Affaire suivie par Maître Monika MAHY MA SONGA

[Pollution du 12 Août 2023 sur le Lac de la Tuilière](#)

Municipalité informée- Bouche d'égout débouchée par les services de la Métropole.



[Pollution du 7 juillet 2023 sur la cadrière à hauteur de ZI de l'AGAVON](#)



MENELIK sur place

RAPPEL : L' A.A.P.P.M.A. détient pratiquement la totalité des baux de pêche sur le bassin versant de la CADIÈRE sauf au cœur de MARIGNANE où le Conseil d'administration n'a pas souhaité les demander afin de ne pas apporter une gêne aux riverains.

8. AMENAGEMENTS ET ENTRETIENS :

OPERATIONS NETTOYAGE

DU BASSIN POUR LES OPERATIONS CENTRES AERES



DES PARCOURS DE LA CADIERE POUR L'OUVERTURE DE LA TRUITE



CONSTATATIONS

Une partie des rives de la CADIERE à l'Anjoly n'a pas été nettoyée car les gens du voyage se servent des rives comme toilettes



OPERATION CURAGE EFFECTUEE PAR LA MUNICIPALITE



TRAVAUX REALISES

Pose d'un panneau d'information au lac



Pose de panneaux sur la rivière



La population des cormorans a été présente, comme les années précédentes sur le plan d'eau



LA CADIÈRE :

Comme les années précédentes et conformément à l'engagement pris avec la Direction Départementale des territoires et de la mer, nous avons surveillé tous les seuils rustiques

Comme les années précédentes, une campagne de nettoyage a été effectuée par les membres du Conseil d'administration et des bénévoles en préparation de l'Ouverture de la Pêche.

LE RAUMARTIN

Entretien effectué à l'ouverture par les bénévoles AAPPMA et ce cours d'eau est géré sur son ensemble en gestion halieutique c'est-à-dire qu'avec des déversements surdensitaires et cela même si la qualité de l'eau s'améliore.

LE JARDIN DES PESCAÏRES

Il était prévu un plan de réhabilitation de ce plan d'eau mais vu l'augmentation du prix du poisson et la baisse de subvention, ce projet est reporté.

9. RESERVOIR BIOLOGIQUE

La CADIÈRE de la source jusqu'à la confluence avec la MARTHE a été classée par arrêté préfectoral (préfecture du bassin Rhône Méditerranée Corse) en RESERVOIR BIOLOGIQUE, gestion basée sur l'anguille (migrateurs) et la truite FARIO

10.MANIFESTATIONS :

L'A.A.P.P.M.A.de l'INFERNET-CADIERE a organisé plusieurs manifestations pour l'année 2023 :

□ LOTO DES PECHEURS A VITROLLES 11 FEVRIER 2023



PARTENAIRES :

La Municipalité de VITROLLES

□ OPERATION DECATHLON POUR L'OUVERTURE A LA TRUITE

Le 4 mars 2023



□ OUVERTURE DE LA TRUITE :

L'ouverture du 11 Mars, a été marquée par une présence importante de pêcheurs

PARTENAIRES :

Les Municipalités de VITROLLES, MARIGNANE et les PENNES MIRABEAU
Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

Le Conseil d'administration a décidé d'offrir le petit déjeuner le matin de l'ouverture.
Cela a été un véritable succès avec plus de 60 Assiettes servies.



□ LA RUEE VERS LES CADEAUX :

Le 11 mars 2023, pour l'ouverture de la Truite,
Comme les années précédentes, 20 truites ont été baguées par les bénévoles
Chaque bague correspond à un lot.

Cette année, 11 Bagues Association ont été retournées sur les 20 attribuées



En ce qui concerne la promotion fédérale « truites baguées » 6 bagues sur 6 ont été retournées à la Fédération

□ CONCOURS DE LA VILLE DE MARIGNANE

Le 14 mai 2023



□ MANCHES QUALIFICATIVES AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

Le 13 mai et le 3 juin 2023



□ JOURNEE NATIONALE DE LA PECHE

Le 4 juin 2023



□ CHALLENGE JEAN JACQUES LERAY

Le 11 juin 2023



□ CONCOURS DE LA VILLE DE VITROLLES

Le 25 juin 2023

□ CONCOURS AMERICAINE « M. SIROIT »

Le 23 juillet 2023



□ JOURNEE DE LA BIODIVERSITE

Le 28 avril 2023



□ PARTICIPATIONS A DIVERSES REUNIONS

- Participation plusieurs réunions :

Avec la Fédération ds BOUCHES DU RHONE de pêche et de protection du milieu aquatique
Avec les Municipalités
Avec la GEMAPI CADIERE

11. LES EXPOSITIONS :

L'A. A. P .P. M. A. a participé cette année à quatre expositions dans le cadre du Forum des Associations

- A MARIGNANE
- Aux PENNES MIRABEAU
- A VITROLLES
- A SAINT VICTORET

A MARIGNANE



1^{ER} JUILLET
DE 9H30 À 14H30
COURS MIRABEAU



FORUM DES ASSOCIATIONS



Aux PENNES MIRABEAU



A VITROLLES



A SAINT VICTORET



13. LA COMMUNICATION :

L'A. A. P. P. M. A. a édité pour la vingt sixième année son guide pratique. Celui-ci est distribué gratuitement à nos adhérents et il est également mis à disposition dans les syndicats d'initiative.

Les partenaires pour le financement de ce livret sont :

- DECATHLON VITROLLES
- L'ART D'UNE FLEURISTE
- PLANET FISHING
- CHARLES ET KARINE
- LE CREDIT MUTUEL (Agence de St VICTORET)



Communication par banderoles



Par panneaux d'informations municipales



A chaque concours de pêche et loto, une affiche est réalisée et mise à disposition chez nos dépositaires.

Pour la communication tout public, nous avons recours aux partenaires non négligeables, qui sont : "La Provence" et les revues municipales.

VITROLLES

Ouverture de la pêche : ils sont bien mordus...



Ismaël, 12 ans, a découvert la pêche via une association et depuis, il est totalement accro ! /PHOTO B.BUI

Samedi dernier était une journée attendue par tous les amateurs de la pêche à la ligne au lac de la Tuilière. Les bénévoles de l'AAPPMA avaient déversé 350 kg de truites, soit plus de 1000 poissons. La qualité principale du pêcheur est la patience et revenir bredouille est toujours un moment difficile surtout quand votre voisin repart avec son panier bien rempli. C'est le cas de Kevin qui lance sa ligne depuis l'âge de 12 ans et qui exhibe une très belle truite : "Ma plus belle prise est un silure

d'1m60 sortie du Rhône. À la base je suis carpiste et j'ai fait de très belles prises dans le lac." Tout à côté, Lorenzo, 14 ans, se désespère. Ismaël a découvert la pêche avec une association et c'est devenu une passion du haut de ses 12 ans. Aujourd'hui ni truites, ni gardons, ni perches soleil, ni carpes, et malgré son entêtement à scruter le fond de l'eau à la recherche de la truite qui le nargue et tourne autour de son appât il va repartir malheureux, mais la saison ne fait que commencer. **B. BUI**

OH, LA BELLE PRISE!

74 cm de plaisir. Avant la date d'ouverture du brochet le samedi 29 avril prochain, les pêcheurs ont de quoi saliver devant la truite de 4 kg et de 74 cm retirée de l'eau récemment par Daniel Beaucourt. Luc Rossi, le président de l'AAPPMA rappelle qu'il est déversé uniquement des grosses truites arc-en-ciel jusqu'à cette date : "Le prochain lâcher de truites provenant de pisciculture pour une pêche récréative à des fins de consommation s'effectuera le 7 avril prochain."



Le brochet est l'un des carnassiers les plus recherchés et les plus mythiques parmi les poissons d'eau douce. Bien que son milieu soit désormais envahi par le sandre et le silure qui y ont été introduits par l'homme au fil des années, le brochet se reconnaît facilement par son corps allongé et fuselé. Son museau ressemble à un bec de canard dont les mâchoires sont dotées de plus de 500 dents. /PHOTO C.C.

ZOOM SUR une belle prise



C'est une très belle prise que Sébastien D'Angelo a faite le week-end dernier avec une carpe de 27 kg sortie du lac de la Tuilière. Elle mérite de figurer dans la liste des records que tient à jour l'Association AAPPMN de la Cadière. Il y a de quoi inciter les pêcheurs à prendre leur carte de pêche, ce n'est pas trop tard pour la saison, même si de tels poissons sont plus beaux dans l'eau que hors de l'eau.

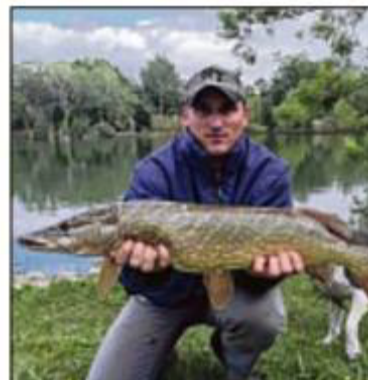
/PHOTO B.BU

PÊCHE ● Ouverture demain pour le brochet.

Si la météo reste de notre côté, l'ouverture du brochet pourra rimer avec journée de pêche exceptionnelle le 29 avril au lac de la Tuilière, le carnassier étant le plus gros poisson que l'on peut rencontrer. Les pêcheurs pourront affûter leurs cannes avec leurs cuillers pour aller taquiner ce magnifique poisson.

Au pire ce sera l'occasion de faire un bon casse-croûte au bord de l'eau avec les amis ou en famille. Luc Rossi, le président de l'AAPPMA, rappelle qu'il est possible de faire enregistrer les belles qui pourront éventuellement s'inscrire dans les promotions pêche "Grosses prises" de l'AAPPMA et la Fédération.

/TEXTE ET PHOTO B.BU



L'AAPPMA a fait appel à un professionnel pour la création du Site Internet, la maintenance est assurée en interne :

<http://infernet-cadiere.com>



14. ATELIER PÊCHE ET NATURE:

Les animateurs de l'Association Guy FAYARD, Bernard ABRIAL, Didier LAMY, Pierre DELICATA et Marcel MURAINÉ ont assuré le bon déroulement de notre Atelier Pêche Nature

15. OPERATIONS EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

OPERATIONS EDUCATION ENVIRONNEMENT ET CENTRES AERES

Les animateurs de l'Association Guy FAYARD, Bernard ABRIAL, Didier LAMY, Pierre DELICATA et Marcel MURAINÉ ont assisté l'animateur fédéral à quelques actions d'éducation à l'environnement.

DATE	ECOLE	THEME
10 NOVEMBRE	RENARDIERE CE1	SORTIE INVERTEBRES
21 NOVEMBRE	RENARDIERE CE1	SORTIE INVERTEBRES
21 NOVEMBRE	LES MOULIERES MIMET	SORTIE INVERTEBRES
22 NOVEMBRE	RENARDIERE CE1	RIPISYLVE EN CLASSE
25 NOVEMBRE	LES MOULIERES MIMET	SORTIE INVERTEBRES
01 DECEMBRE	SAINT VICTORET CM1	SORTIE INVERTEBRES
08 DECEMBRE	SAINT VICTORET CM1	RIPISYLVE EN CLASSE
13 JANVIER	RENARDIERE CE1	CHAINE ALIMENTAIRE
19 JANVIER	SAINT VICTORET CM1	ANATOMIE POISSONS
02 FEVRIER	RENARDIERE CE1	ANATOMIE POISSONS
09 FEVRIER	SAINT VICTORET CM1	ANATOMIE POISSONS
28 FEVRIER	SAINT VICTORET CM1	ANATOMIE POISSONS
02 MARS	SAINT VICTORET CM1	SORTIE INVERTEBRES
06 MARS	RAIMU CM1	SORTIE INVERTEBRES
16 MARS	RAIMU CM1	RIPISYLVE
21 MARS	RENARDIERE CE1	POLLUTIONS
30 MARS	MATERNELLE LA CONQUE	SORTIE PRELEVEMENT
31 MARS	SAINT VICTORET CM1 (2 CLASSES)	SORTIE SOURCE
06 AVRIL	RAIMU CM1	ANATOMIE POISSONS
07 AVRIL	SAINT SAVOURNIN (2 CLASSES)	SORTIE SOURCE
11 AVRIL	RAIMU CM1	CHAINES ALIMENTAIRES
13 AVRIL	RENARDIERE CE1 (2 CLASSES)	SORTIE SOURCE
14 AVRIL	MATERNELLE LA CONQUE	RIPISYLVE- ANATOMIE
22 MAI	MATERNELLE LA CONQUE	PECHE
25 MAI	SAINT VICTORET CM1	PECHE
26 MAI	SAINT VICTORET CM1	PECHE
30 MAI	SAINT SAVOURNIN MATERNELLE	SORTIE INVERTEBRES

08 JUIN	RENARDIERE CE1	PECHE
09 JUIN	RENARDIERE CE1	PECHE
13 JUIN	RAIMU CM1	PECHE

SOIT UN TOTAL D'ENVIRON 700 ENFANTS SENSIBILISES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PÊCHE



IL A ETE REALISE UNE OPERATION AVEC LE LYCEE PROFESSIONNEL DIDEROT DE MARSEILLE.
15 ELEVES EN FORMATION BTS GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE ONT PARTICIPE A LA
VISITE DE LA CADIERE AMONT ET DE LA SOURCE.





16. PROMOTIONS PÊCHE 2023

1/La ruée vers les cadeaux : A l'ouverture nous avons lâchées 20 truites baguées. Les gagnants ont gagné UNE CARTE DE PECHE 2024-

RESERVE UNIQUEMENT AUX ADHERENTS DE L'AAPPMA

OPERATION « LA RUEE VERS LES CADEAUX » 2023

N° BAGUE	NOM PRENOM
2001	MONSIEUR JEAN PIERRE FERRY 43 RUE MARECHAL LECLERC 13700 MARIGNANE TEL 07 68 11 35 30
2002	Monsieur Alain ZAGHINI 1170 Boulevard Marcel Pagnol 13127 VITROLLES
2004	MONSIEUR NOA RIOPOLI 22 RUE DES PERGOLAS 13127 VITROLLES 06 46 39 29 83
2005	MONSIEUR HENRI ESCRIBA 7 RUE ALFRED DE MUSSET 13180 GIGNAC LA NERTHE
2010	Monsieur Nicolas LABALTE 32 Avenue de Lattre de Tassigny 13127 VITROLLES 06 40 18 02 85
2011	Renseignement non fourni
2012	Monsieur Alessandro CARMONA PLAN DE CUQUES 07 77 95 40 05
2013	MONSIEUR HUGO CHAPELIN AVENUE DE LACANAU MONTEE SERPOLET 13700 MARIGNANE 06 51 39 39 44
2014	MONSIEUR CHRISTIAN BEN DUC KIENG 818 BOULEVARD FERISSE 13730 SAINT VICTORET
2017	MONSIEUR GERALD ELOY 06 61 85 99 35
2018	MONSIEUR LOPEZ JOËL 3 IMPASSE DE LA PISTE 13700 MARIGNANE

L'AAPPMA a offert 10 cartes de pêche

Les personnes non récompensées car elles étaient absentes au tirage

OPERATION TRUITES BAGUEES FEDERATION 2023

6 Bagues fédérales attribuées/six bagues retournées

N° BAGUE	AAPPMA	NOM PRENOM
1722	INFERNET CADIERE	CORTES Antoine
1721	INFERNET CADIERE	DEL-BOVE Nicolas
1723	INFERNET CADIERE	MARCOS Thierry
1724	INFERNET CADIERE	GARCIAZ Frédéric
1725	INFERNET CADIERE	LE BOZEC Philippe
1720	INFERNET CADIERE	??????

2) Pour les enfants de moins de 8 ans : la Carte est **GRATUITE** : la cotisation AAPPMA de 7.00€ a été offerte aux jeunes. La FNPF et la fédération 13 ont imposé une taxe de 1€ chacune sur cette carte. La carte personne mineure est de 23 €.

3) La carte de pêche pour Handicapée. (Unique en France)

4) La mise en place de la Carte Journalière et de la Carte hebdomadaire.

5) FNPF

Mise en place de la communication nationale pour la vente de la CARTE DE PECHE



6) Mise en place de la carte de pêche "Automne", produit proposé par la FNPF

L'AAPPMA a adhéré à ce produit

6) L'attribution de récompense dans le cadre du Challenge INFERNET-CADIERE (fidélisation des pêcheurs participant au concours).

7) Une carte de pêche est offerte en récompense de la plus grosse prise (Truite, Poissons Blancs et Carnassiers).

RECOMPENSES GROSSES PRISES AAPPMA

Noms & Prénoms	Adresses	Poids/taille	Lieu de prise	AAPPMA
CARPE				
Noham ZEHAR THUPPERT	4 Impasse Camille saint Saëns 13170 LES PENNES MIRABEAU	22.500 kg 97 cm	LAC DE LA TUILIERE	INFERNET CADIERE
TRUITE FARIO				
Guy FAYARD	Le Montaigne Bat D Avenue Arthur Rimbaud 13340 ROGNAC	0,604 kg	CADIERE	INFERNET CADIERE

RECOMPENSES GROSSES PRISES FEDERALES

Noms & Prénoms	Adresses	Poids/taille	Lieu de prise	AAPPMA
BROCHET				
POLONI Thomas	11 rue Guy de Maupassant 13170 LES PENNES MIRABEAU	7,735 101cm	LAC DE LA TUILIERE	INFERNET CADIERE
SCHLIEBACK Stéphane	120 impasse du château royal A502 13400 AUBAGNE	7,000 kg 100cm	LAC DE LA TUILIERE	INFERNET CADIERE
CARPE				
FRAPPART Dimitri	51 rue de la pinède 13011 MARSEILLE	27,000kg	LAC DE LA TUILIERE	INFERNET CADIERE
DUPONT HELIAS Maël	Rue Marie Jeanne Jouan Bat A2 13700 MARIGNANE	26,600 kg 96cm	LAC DE LA TUILIERE	INFERNET CADIERE

PERCHE COMMUNE				
BERNARD Lorenzo	38 n allée Marie Mauron 13170 LES PENNES MIRABEAU	1,495 kg 40 cm	LAC DE LA TUILIERE	INFERNET CADIERE
GARCIA Raphaël	Avenue Roland Corrao , les acacias 13700 MARIGNANE	0.765 g 32 cm	LAC DE LA TUILIERE	INFERNET CADIERE
SANDRE				
HEBRARD Christophe	12 rue des razeteurs 13200 ARLES	9,360 kg 98 cm	CANAL D'ARLES A FOS	APASMC
BABACENE Bagdad	Mas de la roche Chemin de Barriol 13200 ARLES	6,152 kg 91cm	CANAL D'ARLES A FOS	APASMC
SILURE				
VERDIER Stéphane	21A Henri Dunant 13200 ARLES	2,35 cm 80/90 kg	GRAND RHONE	APASMC
BELLESORT Emmanuel		10 kg	CANAL D'ARLES A BOUC	INFERNET CADIERE
TANCHE				
CORTES Antoine	Rue Nicolas SABOLI 13127 VITROLLES	3,000 kg	LAC DE LA TUILIERE	INFERNET CADIERE
BEAUCOURT Daniel	306 Chemin du pont de Vallot 13170 LES PENNES MIRABEAU	2,500 kg	LAC DE LA TUILIERE	INFERNET CADIERE
TRUITE FARIO				
BETTON Alexy	Boulevard Marcel Pagnol 13127 VITROLLES	0,915 kg 35 cm	CADIERE	INFERNET CADIERE
CALATRABA Manuel	479 Route de Barbentane 13570 BARBENTANE	0,745 kg 42 cm	LA DURANCE	JOUQUES

17. EFFECTIFS

Cette année l' A.A.P.P.M.A. compte 1231 adhérents à ce jour

L'association enregistre d'une part une légère diminution de ses effectifs en ce qui concerne les cartes de pêche interfédérales mais en contrepartie une forte progression en ce qui concerne les jeunes (+42%),

L'AAPPMA va continuer la même politique d'empoissonnements que les années précédentes (halieutique pour le plaisir du pêcheur, piscicole pour préparer l'avenir)

-de communication, de promotion loisir pêche

-de pérennisation des actions dans le cadre de l'éducation à l'Environnement.



18.ACQUISITIONS ET AMENAGEMENTS :

ACQUISITIONS

Boudins flottants :

Cette acquisition permettra à notre association d'être très réactif sur une éventuelle pollution



Ecran interactif

Cet outil permet à notre association d'organiser des visioconférences et des présentations pour les réunions



Un effaroucheur

Cette acquisition permet de lutter contre l'invasion des cormorans sur le plan d'eau



19. ACTIVITES ANNEXES DE L'AAPPMA :

L'association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) de l' INFERNET - CADIÈRE par l'intermédiaire de son Président_ siège :

1. AU NIVEAU LOCAL

Président à l'Association pour la Protection des Milieux Naturels (A.P.M.N.).
Administrateur à la société de chasse de VITROLLES

2. AU NIVEAU DEPARTEMENTAL - REGIONAL - NATIONAL COMME :

- 1/ Président de la Fédération des BOUCHES DU RHÔNE de pêche et de protection du Milieu Aquatique,
- 2/ Président de l'association Régionale des Fédérations de pêche SUD PACA
- 3/ Président de l'Association des MIGRATEURS RHÔNE - MEDITERRANEE
- 4/ Trésorier adjoint du bureau du Club Halieutique Interdépartemental
- 5/ Représente la FEDERATION PÊCHE 13 à la FEDERATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN France
- 6/ Vice-président au conseil d'administration de l'Union des Fédérations du bassin Rhône Méditerranée Corse.
- 7/ Représente LA FEDERATION DANS DIVERSES COMMISSIONS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DIVERS ORGANISMES DANS LE DEPARTEMENT
- 8/ Au C.O.G.E.P.O.M.I.

A L'AGENCE DE L'EAU

- 1/ Au comité d'agrément
- 2/ A la commission relative des milieux naturels aquatiques
- 3/Au comité de bassin
- 4/Au bureau du comité de bassin
- 5/ Vice-président de la commission géographique Durance - Littoral PACA

L' A.A.P.P.M.A. a accueilli deux réunions Fédérales :

Le Samedi 4 Mars : Journée d'information et de formation à la Garderie Départementale
Journée d'information des bénévoles Atelier Pêche Nature



20. ASSURANCES :

L'association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'INFERNET - CADIÈRE a souscrit les contrats suivants à la M.A.I.F. :

1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE :

- Conseil d'Administration, Bénévoles,
- Animations,
- Immobilier Classe 3,
- Biens Sensibles,
- Biens Mobiliers,
- Occupation Temporaire.

2. ASSURANCE VEHICULES :

- Remorque d'Alevinage
- FORD (Alevinage)
- FORD (fourgon)

Le coût est de 3 300€



21. LES AGREMENTS DE L'AAPPMA :

1/ AGREMENT DE L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILEU AQUATIQUE DE L'INFERNET - CADIÈRE.

Délivré par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

2/ AGREMENT SANITAIRE POUR LE TRANSPORT DES POISSONS

VIVANTS. (Renouvellement cette année)

Délivré par la Direction Départementale des Services Vétérinaires.

Autorisation de type 1 N° 13063 pour le transport d'animaux vivants de moins de 8 heures. Les convoyeurs agréés sont les suivants :

Messieurs Luc ROSSI – Pierre DELICATA - Guy PERONA – Bernard ABRIAL – Benjamin SOPENA.

3/ AGREMENT DE L'ATELIER PECHE NATURE

Délivré par la Fédération des Bouches du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

4/ AGREMENT JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE.

Délivré par la Direction Départementale Jeunesse et Sports. Cet Agrément nous permet de travailler dans le Cadre des Opérations éducatives à l'Environnement.

(Renouvellement cette année)

5/ AGREMENT DANS LE CADRE D'UNE ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Agrément accordé par la Préfecture des Bouches du Rhône.

Et valable pour cinq ans

(Renouvellement cette année)

22. ADHESION :

L'AAPPMA a adhéré à la charte :

- A) De la Vie Associative en région PACA,
- B) De l'Environnement de la COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX.
- C) Adhésion SPPPI-PACA, instance régionale de concertation environnementale
Pour réduire les risques et les nuisances liés au développement industriel.

23. CHALLENGE INFERNET – CADIÈRE :

Noms & prénom	Marignane	Saint victoret	Lac	Total
Betton Alexy	4117+100	2150+100		6467
Zaghini Alain	3333+100	1742+100		5275
Thomas	1968+100	1792+100		3960
Gil Yohann	1797+100	2100+100		4097
Beaucourt Daniel	1643+100	302+100	0+100	2245
Sertour Gilles	1364+100			1464
Meynier Benjamin	1035+100	0+100		1235
Bellesort Camille	614+100			714
Ben duc kieng Christian	595+100			695
Thérond Léo	550+100			650
Vicente Christian	530+100	2174+100	0+100	3004
Raphael Garcia	502+100			602
Chamoux Frédéric	0+100	0+100		200
Clayeux Hervé	0+100			100
Albera René	0+100			100
Kalaszczaj jean Yves	0+100			100
Fayard Guy	0+100			100
Borg Teddy			0+100	100
Riveault Quentin			0+100	100
Maurin Gilbert		1742+100		1842
Bellesort manu		688+100		698
Cauda Rudy		321+100		421
Cauda Enzo		0+100		100
Campagna Maeva		0+100		100
Delplace Logan		0+100		100
Rosato Denis		0+100		100
Maurin Cédric		0+100		100

24. RECOMPENSE

Le 3 février, le président a reçu la médaille d'or de l'ordre départemental des bénévoles pour les 4 ans passés à la présidence de la section CADIÈRE APPATIC et les 30 ans à la présidence de l'association de l'INFERNET CADIÈRE



VOTE DU BILAN MORAL 2023

PRIX DES CARTES DE PECHE 2024

CARTE DE PECHE	COTISATION FEDERALE	COTISATION AAPPMA	COTISATION CPMA	COTISATION CHI	TOTAL
INTERFEDERALE	29,80 €	15,00 €	40,20 €	25,00 €	110,00 €
PERSONNE MAJEURE	29,80 €	15,00 €	40,20 €		85,00 €
PERSONNE MINEURE (12/18 ANS)	14,30 €	5,50 €	5,20 €		25,00 €
DECOUVERTE (8/12ANS)	1,00 €	5,00 €	1,00 €		7,00 €
MOINS DE 8 ANS	1,00 €	1,00 €			2,00 €
CARTES PROMOTIONNELLES					
FEMME	11,80 €	10,00 €	18,20 €		40,00 €
PERSONNE HANDICAPEE (80% ET +)	6,30 €	6,50 €	40,20 €	SANS CHI	53,00 €
PERSONNE HANDICAPEE AVEC CHI	6,30 €	6,50 €	40,20 €	25,00 €	78,00 €
PECHE EN TOUTE LIBERTE					
JOURNALIERE	8,10 €	7,00 €	4,90 €	SANS CHI	20,00 €
HEBDOMADAIRE	11,50 €	10,00 €	13,50 €		35,00 €
TIMBRE HALIEUTIQUE SEUL (SI ACHETE APRES LA CARTE)					40,00 €



BILAN PREVISIONNEL 2024

RECETTES

SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	
Fédération	1 200,00 €
Club Halieutique	4 100,00 €
Mairie de Vitrolles	6 500,00 €
30 ans	2 000,00 €
Mairie des Pennes Mirabeau (fonct+30 ans)	2 500,00 €
Mairie de Marignane	1 500,00 €
<u>30 ans</u>	1 000,00 €
Mairie de Saint Victoret	1 000,00 €
30 ans	500,00 €
CONSEIL GENERAL13 :	
Fonctionnement	4 000,00 €
30ans	2 000,00 €
Partenariat guide	1 500,00 €
Dons	300,00 €
TOTAL A	28 100,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Cartes de pêche	8 000,00 €
Transactions et dommages-intérêts	
Concours de pêche	5 000,00 €
Lotos ou loteries	5 000,00 €
Autres manifestations	2 500,00 €
Intérêts livret A	600,00 €
Divers	8 000,00 €
TOTAL B	29 100,00 €
TOTAL DES RECETTES	57 200,00 €
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Personnel bénévole (moyenne 10 bénévoles)	33 810,00 €
TOTAL	91 010,00 €

VOTE DU PREVISIONNEL ACTIVITES 2024

DEPENSES

ACHATS	
Carburants	3 000,00 €
Fournitures d'entretien/petit équipement	3 000,00 €
Fournitures de bureau	1 000,00 €
TOTAL A	7 000,00 €
SERVICES EXTERIEURS	
Locations (immobilières, baux de pêche, autres)	
Travaux d'entretien et de réparations :	3 300,00 €
Assurances (toutes)	3 300,00 €
Frais de documentation	200,00 €
TOTAL B	6 800,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEUR	
Publicité, information, publication	2 000,00 €
Frais de déplacements, missions, réceptions	1 000,00 €
Frais postaux et télécommunications	600,00 €
TOTAL C	3 600,00 €
IMPÔTS - TAXES	
TOTAL D	- €
CHARGES DE GESTION COURANTE	
Conseils, Assemblées	1 000,00 €
Alevinages	17 000,00 €
Handi pêche	2 000,00 €
Concours de pêche adultes (achat lots, etc)	4 000,00 €
Atelier Pêche Nature	1 000,00 €
Autres manifestations ou fêtes	4 000,00 €
Garderie	500,00 €
Frais de dépôts	300,00 €
Education Environnement	2 000,00 €
Autres dépenses diverses	8 000,00 €

TOTAL E	39 800,00 €
TOTAL DES DEPENSES	57 200,00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Bénévolat	33 810,00 €
TOTAL G	91 010,00 €

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

PREVISIONNEL ACTIVITES 2024

FONCTIONNEMENT

- DEFENSE DES INTERETS DE LA PECHE
- LUTTE CONTRE LA POLLUTION
- LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE
- GESTION PISCICOLE ET ALEVINAGES EN FONCTION DU PLAN DEPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES (P.D.P.G.), DE LA SOURCE JUSQU'A L'EMBOUCHURE A MARIGNANE
- DEVELOPPEMENT DU TOURISME PECHE (DEVERSEMENTS SURDENSITAIRES)
- MAINTENIR LES PROMOTIONS PECHE EXISTANTES (GROSSES PRISES,)
- PERENNITE DE L'ATELIER PECHE NATURE
- MAINTIEN DES ACTIONS AUPRES DES JEUNES
- CONTINUITE DES ACTIONS DANS LE CADRE DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
- ORGANISATION DE MANIFESTATIONS (CONCOURS DE PECHE)
- PARTICIPATIONS AUX MANIFESTATIONS MUNICIPALES
- ORGANISATION DE L'HANDI PECHE
- ORGANISATION DE L'ANNIVERSAIRE DES 30 ANS TOUT AU LONG DE L'ANNEE

EQUIPEMENT

- MISE EN PLACE DE FORMATION SPECIFIQUE POUR LES BENEVOLES
- ACQUISITION DE MATERIAUX (BOIS) POUR REHABILITATION DES SEUILS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les statuts des AAPPMA évoluent et donc ils font l'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire, les modifications sont les suivantes :

- *La cotisation statutaire est le montant dû par le pêcheur à son AAPPMA*
- La cotisation statutaire fédérale est le montant dû à la fédération départementale par l' AAPPMA
- En cas de recours, à la conférence téléphonique ou audiovisuelle, les membres participant ou votant à distance sont réputés présent.

VOTE DES MODIFICATIONS DES STATUTS